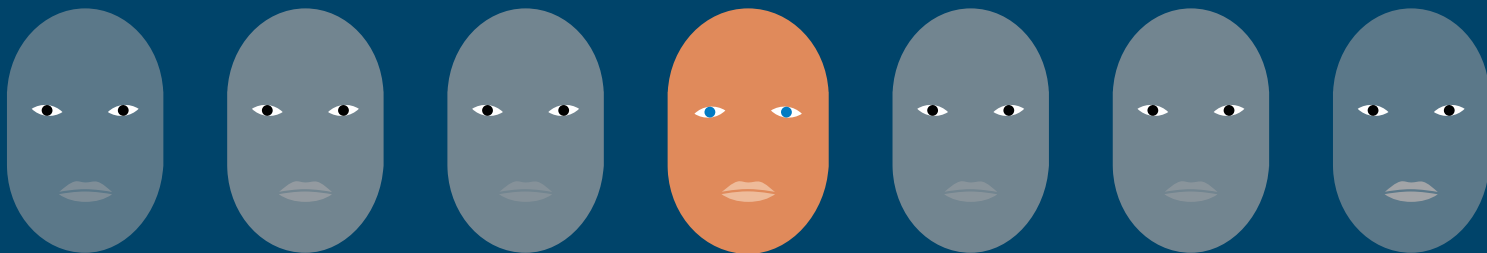


Le chef de file canadien en matière de formation  
des employeurs et des syndicats.

# Harcèlement psychologique 2019

Décisions récentes importantes en matière de harcèlement psychologique  
et leur impact pour les représentants syndicaux et patronaux



## Québec

Le 22 mai 2019  
Hôtel Le Bonne Entente

## Montréal

Le 23 mai 2019  
Omni Mont-Royal



**droit du travail.ca**  
CENTRE DE FORMATION PATRONALE-SYNDICALE

# Harcèlement psychologique 2019

Décisions récentes importantes en matière de harcèlement psychologique et leur impact pour les représentants syndicaux et patronaux

**Assistez au séminaire Harcèlement psychologique 2019** et mettez à jour vos connaissances quant aux décisions de l'année en matière de harcèlement psychologique au Québec ainsi que leur impact pour les syndicats et les employeurs en milieu de travail syndiqué.

## **PARTICIPEZ POUR CONNAÎTRE :**

- Les décisions récentes importantes en matière de harcèlement psychologique au Québec
- L'impact de ces décisions pour les représentants syndicaux et patronaux
- Des conseils pratiques pour les syndicats et les employeurs

## **LA CONFÉRENCE S'ADRESSE :**

- Aux représentants syndicaux
- Aux représentants patronaux en milieu de travail syndiqué
- Aux conseillers juridiques et avocats

## **LES CONFÉRENCIERS**



**Johanne Drolet**  
Avocate syndicale  
Melançon Marceau  
Grenier et Sciortino  
Québec



**Michel Héroux**  
Avocat patronal  
Gravel Bernier  
Vaillancourt Avocats  
Québec

## **Québec**

Le 22 mai 2019  
Hôtel Le Bonne Entente

## **Montréal**

Le 23 mai 2019  
Omni Mont-Royal

---

### **8 H : INSCRIPTION**

---

### **8 H 30 À 12 H :**

#### **Introduction et modifications législatives**

15 ans après l'adoption et les modifications récentes à la Loi sur les normes du travail en matière de harcèlement psychologique

#### **Les obligations de l'employeur : mise à jour**

Décisions récentes sur les droits et responsabilités de l'employeur en matière de harcèlement psychologique

#### **Les obligations du syndicat : mise à jour**

Décisions récentes sur les droits et responsabilités du syndicat en matière de harcèlement psychologique, incluant la protection des droits du prétendu harceleur

#### **La conduite de l'enquête : mise à jour**

Décisions récentes portant sur les enquêtes en matière de harcèlement psychologique

---

### **12 H : PAUSE REPAS**

---

### **13 H 15 À 16 H 30 :**

#### **Les recours et remèdes : mise à jour**

Décisions récentes sur les recours et remèdes qui s'offrent aux prétendues victimes de harcèlement psychologique

#### **Ce qui constitue ou non du harcèlement psychologique : mise à jour**

Décisions récentes sur ce qui constitue du harcèlement psychologique ou non

---

### **16 H 30 : CLÔTURE**

---



**AUX AVOCATS :** Une demande de reconnaissance de cette activité de formation a été déposée auprès du Barreau du Québec dans le cadre de la formation continue obligatoire.



RETURN POSTAGE GUARANTEED  
PORT DE RETOUR GARANTI

# S'inscrire par internet: [www.droitdutravail.ca](http://www.droitdutravail.ca)

SÉMINAIRES

## Harcèlement psychologique 2019

Québec 22 mai

Montréal 23 mai

## The 2019 Accommodation Law Conference

Winnipeg

2 et 3 avril

Saskatoon

8 et 9 mai

Vancouver

15 et 16 mai

Edmonton

29 & 30 mai

Ottawa

19 et 20 juin

LIEUX

## Québec

Hôtel Le Bonne Entente  
3400 Chemin Sainte-Foy  
Québec (Qc)

Tél.: (418) 653-5221  
1 (800) 463-4390

## Montréal

Omni Mont-Royal  
1050 rue Sherbooke O  
Montréal (Qc)

Tél.: (514) 284-1110

FRAIS D'INSCRIPTION

Comprend des documents rédigés par des experts, certificat de participation, les petits déjeuners continentaux et des rafraîchissements. Les autres repas et l'hébergement sont aux frais des participants.

**Individuel: 475 \$** (+ 23,75 TPS + 47,38 TVQ = 546,13 \$)

**Groupe (3+) par personne: 445 \$** (+ 22,25 TPS + 44,39 TVQ = 511,64 \$)

**Megagroupe (7+) par personne: 395 \$** (+ 19,75 TPS + 39,40 TVQ = 454,15 \$)

\*Afin d'obtenir le tarif de groupe/megagroupe, les participants doivent être de la même entreprise ou section locale et s'inscrire ensemble. Les frais d'inscription à ce séminaire constituent une dépense de formation admissible aux fins de la Loi 90.

Les participants désirant annuler leur inscription doivent en aviser le Centre de formation patronale-syndicale par écrit au plus tard le 15 mai afin d'être intégralement remboursés (des frais d'annulation de 50 \$ seront toutefois exigés). Sinon, les frais d'inscription seront retenus en entier et une facture sera émise quant aux frais exigibles.

Les participants peuvent être remplacés en tout temps.

TPS no R122060569 | TVQ no 1015478400